

Guéret, le 17 décembre 2019

La Préfète de la Creuse a installé le pôle départemental des énergies renouvelables

Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse a installé, mardi 10 décembre 2019 le pôle départemental des énergies renouvelables de la Creuse (EnR)

Lieu d'échanges, de dialogue, de concertation, cette instance est chargée d'impulser une dynamique avec l'ensemble des acteurs du monde des énergies renouvelables notamment le SDEC et le syndicat est creuse, les élus spécialistes de l'énergie, les services de l'État (comme la DDT, la DREAL, l'ADEME), les associations (CPIE Pays creusois, ADEV, UFC Que Choisir) pour encourager le développement de ces ressources.

Le pôle Creusois est le sixième à être installé en Nouvelle Aquitaine après la Charente, la Dordogne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Haute-Vienne. Il s'inscrit, à la fois dans un dispositif régional porté par la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine qui a demandé la mise en place de pôles départementaux d'énergies renouvelables et dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse qui a notamment prévu une action pilotée par le SDEC, visant à accompagner la production d'énergie verte et la transition énergétique.

À l'occasion de la réunion d'installation du pôle départemental des énergies renouvelables de la Creuse, les membres présents ont pu prendre connaissance de la situation nationale, régionale et creusoise des énergies renouvelables, des aides potentielles de l'Ademe, du schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables, d'un outil en ligne dédié aux EnR, ainsi que d'une réflexion autour de la réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables.

Il a été reconnu que le travail des élus de terrain est primordial mais complexe face à une acceptabilité sociétale de plus en plus difficile et un environnement des EnR compliqué, et nécessitait un accompagnement. Il a également été proposé de poursuivre la réflexion autour d'un schéma départemental des énergies renouvelables, chacun devant contribuer à sa réalisation qui se doit d'être concertée et partagée. Certaines approches restent à approfondir et à élargir d'ici la prochaine réunion, qui devrait se tenir au cours du premier trimestre 2020.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr